



Frais pour prélèvement impayé abusifs

Par **matias77170**, le **06/10/2011** à **09:57**

Bonjour,

j'ai constaté ce matin quelque chose qui me met hors de moi :

J'ai reçu ma paie cette nuit, sachant que j'avais deux prélèvements qui devait passer. Un le 3/10 et un le 4/10

Le prélèvement du 3/10 n'avait pas été enregistré comme impayé jusqu'à ce que la paie arrive.

Hors aujourd'hui je remarque :

5/10 : frais pour prélèvement impayé SFR 40.31€ présenté le 3/10 montant 10€

5/10 : prélèvement SFR 40.31€

Ont-ils le droit de me prendre 10€ d'impayé alors que le prélèvement est passé ??!?